

# Règlement de la Phase Départementale du Festival Foot U13 Pitch Saison 2024/2025

## DISPOSITIONS GENERALES

La Commission Football Animation, nommée par le Comité de Direction du District, est chargée de l'organisation de cette épreuve dans le respect du présent règlement.

Une feuille de plateau, une fiche équipe et des fiches épreuves techniques spécifiques doivent être remplies par chaque équipe participante.

L'épreuve technique doit être **obligatoirement** faite **avant** les rencontres et les résultats **transcrits** sur la feuille réservée à cette épreuve, sous peine de sanctions prévue à l'annexe du règlement.

Chaque club, recevant et visiteur, doit vérifier que tout a été correctement transcrit sur les documents et que les résultats sont conformes à la réalité des épreuves.

### Nouvelle mesure :

Pour des raisons d'organisation, les documents complets doivent être transmis au DYF **par le Club recevant** au plus tard, le **lundi 12h00** qui suit la date du plateau.

**Tous les clubs visiteurs doivent prendre en photo la fiche récapitulative du plateau, afin d'être en mesure de la fournir, si la Commission F.A. en fait la demande pour justification, dans le délai imparti.**

Les litiges, réclamations et suites disciplinaires éventuels seront examinés par le Comité d'Organisation de la Commission Football Animation et, en dernier ressort, par le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes ou la Commission d'Appel Départementale s'il s'agit de faits disciplinaires.

## PLATEAU / CALENDRIER

Chaque tour de la phase départementale du Festival Foot U13 Pitch, se jouera **le samedi après-midi** sous forme de **plateaux à 3 ou 4 équipes.**

L'horaire de début des rencontres est fixé à **16h00.**

Attention les dérogations annuelles, concernant les critères, ne sont pas prises en compte.

Des dérogations peuvent être accordées pour jouer à 14h00 :

1. **Sans accord des clubs adverses**, si la demande intervient le lundi 12h00 au plus tard, précédant la date du plateau.
2. **Avec accord de tous les clubs participants**, pour un autre horaire ou pour une demande de jouer à 14h00 après le lundi 12h00.

Le tout, sous réserves de l'application des règlements notamment liés aux disponibilités des installations, qui nécessitent la présentation de justificatif(s) par le club demandeur.

### Nouvelle mesure :

**En cas d'impossibilité pour le club recevant de disposer, à la date prévue, des installations nécessaires au déroulement de la rencontre :**

- **Si les documents justifiant de façon valide de cette impossibilité sont produits, au plus tard, au District le dernier jour ouvré précédant la rencontre avant 12 h 00, la rencontre aura lieu chez l'un des adversaires sous réserve de la réception de son accord par email au District.**
- **En cas d'impossibilité pour tous les adversaires de recevoir la rencontre, celle-ci sera automatiquement remise à une autre date, définie par la Commission,. Si le calendrier ne permet pas de faire jouer ce plateau sur un samedi, alors le plateau sera remis un mercredi soir à 18h30.**

Les équipes devront être présentes sur le site du plateau au moins 30 minutes avant le début des rencontres.

Les équipes (constituées de 8 joueurs + 4 remplaçants) seront classées au travers de 2 épreuves **obligatoires** :

1. **Une épreuve technique de jonglerie**, à effectuer impérativement avant le début des rencontres ;
2. **Deux rencontres**, pour les plateaux à 3 ou 4 équipes, **avec respect impératif des rencontres fixées par la Commission, sous peine de match perdu par pénalité aux équipes concernées.**

### **ÉPREUVE TECHNIQUE**

Elle s'effectue **OBLIGATOIREMENT** avant les rencontres.

Si une équipe refuse de faire l'épreuve de Jonglerie, les adversaires doivent le mentionner sur la Feuille de Plateau, dans la case « OBSERVATIONS » ; et effectuer l'épreuve de leur côté avant de débiter les rencontres.

**TOUS** les joueurs de l'équipe participent à cette épreuve de Jonglerie.

Contrat de l'épreuve de jonglerie – 1 essai pour chaque surface :

- Sur 1' effectuer un maximum contact  **pied droit**. Départ avec le pied.
- Sur 1' effectuer un maximum contact  **pied gauche**. Départ avec le pied.
- Sur 30'' effectuer un maximum contact  **tête**. Départ ballon en main.

**Aucune** surface de rattrapage

Le comptage est effectué « en miroir » par les joueurs, sous la responsabilité de l'Edicateur ou du Dirigeant des équipes présentes. Les joueurs de 2 équipes différentes (*ou des 3 équipes sur les plateaux à 3 équipes*) sont associés par 2 (*ou 3*) et sont chargés mutuellement de compter les jongles effectués par l'adversaire. (*cf. fiche explicative*).

A l'issue des **3 défis** (pied droit, pied gauche et tête), chaque joueur retient les 3 meilleurs résultats obtenus durant le temps imparti par son adversaire (résultat pied droit & résultat pied gauche & résultat tête). Ils communiquent ces résultats aux Educateurs ou Dirigeants présents qui les reportent sur les fiches prévues à cet effet. Il est alors procédé à **la somme des scores obtenus par chaque joueur présent** (8 au minimum et 12 au maximum) au sein de chaque équipe. Ces résultats, validés (signatures) par les responsables des clubs présents, seront pris en compte en cas d'égalité pour départager les équipes ex aequo au classement général comme spécifié plus avant.

### **LES RENCONTRES**

Chaque équipe effectue 2 rencontres de 30 minutes, soit 60 minutes de jeu au total.

Elle est composée de 12 joueurs au maximum : 8 joueurs et 4 remplaçants (dont le gardien de but).

Le règlement des lois du jeu du football à 8 s'applique intégralement, sauf en ce qui concerne la durée d'un match : **30' : 2 x 15' par rencontre avec une pause coaching obligatoire de 2' après la 1<sup>ère</sup> séquence de 15' de jeu.**

**Deux équipes d'un même club ne peuvent pas se rencontrer.**

L'arbitrage central de la rencontre doit être assuré par ordre de priorité :

1. Un Jeune Arbitre Officiel de Football Animation ;
2. Un Arbitre certifié Football Animation ;
3. Un Educateur, Animateur ou un Dirigeant licencié d'un club ne participant pas à la rencontre et formé aux spécificités des lois du jeu football à 8.

Les rencontres devront être arbitrées obligatoirement à la touche par les joueurs U12 & U13 participants à la rencontre en qualité de remplaçant. Un même joueur ne peut être arbitre assistant qu'au maximum la moitié d'une rencontre (15') et ne peut officier que sur une seule des 2 rencontres.

## **FORMAT & CLASSEMENT EN VUE DE LA FINALE DÉPARTEMENTALE**

La Phase Départementale du Festival Foot U13 Pitch, se joue selon le nombre de journées définies au calendrier général de la saison par la Commission F.A..

A l'issue de chaque journée, un classement de toutes les équipes est effectué (*cf. annexe ci-dessous*).

La journée suivante est alors établie selon la formule dite « échiquier ».

Deux (2) équipes ne peuvent pas se rencontrer 2 fois sur l'ensemble des journées. Par conséquent, si deux équipes devaient du fait de leur classement se rencontrer, c'est l'équipe suivante au classement qui sera affectée au plateau concerné.

A l'issue des journées de phases qualificatives, les 16 premières équipes au classement général sont qualifiées pour la Finale Départementale.

Si un club est amené à qualifier 2 ou plusieurs équipes parmi les 16 finalistes, c'est la meilleure des équipes qui représentera le club du fait qu'un club ne peut présenter qu'une seule équipe en Finale. L'équipe qui suivra au classement (au-delà de la 16<sup>ème</sup>) sera alors qualifiée pour la finale départementale et ainsi de suite si besoin.

### **ANNEXE – PHASE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 PITCH Classement Général de la Phase Qualificative**

Le classement général effectué entre chaque phase de qualification selon la formule « échiquier » sera établi en tenant compte des points suivants :

Le calcul du classement se fera par le quotient des points obtenus par le nombre de matches homologués.

Sachant que les points sont attribués comme suit :

- |  |           |
|--|-----------|
| • MATCH GAGNÉ  | 3 Points  |
| • MATCH NUL  | 1 Point   |
| • MATCH PERDU  | 0 Point   |
| • MATCH PERDU POUR ERREUR ADMINISTRATIVE<br>(article 40.2 du Règlement Sportif)  | 0 Point   |
| • MATCH PERDU PAR PENALITE OU PAR FORFAIT (Score 3 à 0) (hors forfait retard)  | -1 Point  |
| • RETRAIT DE POINT : Non réalisation ou non-retour de la fiche épreuve technique<br>(après 1 seul rappel) ou réalisation non conforme de l'épreuve | -2 Points |

En aucun cas il ne peut y avoir d'équipes classées ex aequo.

Si deux ou plusieurs équipes se trouvent à égalité de quotient de points, elles sont départagées de la façon et dans l'ordre suivants :

1. par la somme des points acquis lors des seuls matches ayant opposé les équipes à départager si toutes les équipes à départager se sont rencontrées.
2. par le goal average calculé à la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors des matches ayant opposé les équipes à départager (goal average particulier) si toutes les équipes à départager se sont rencontrées
3. par le goal average calculé à la différence entre les buts marqués et les buts concédés lors de tous les matches du groupe en cause (goal average général) rapporté au nombre de matches homologués
4. par le plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des matches du groupe rapporté au nombre de matches homologués.
5. Par le résultat de l'épreuve technique particulière si toutes les équipes à départager se sont rencontrées
6. Par le résultat de l'épreuve technique, selon la moyenne générale, sur le nombre de journées homologuées.